



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

service national

Question écrite n° 48676

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des objecteurs de conscience. Alors qu'auparavant le ministère des affaires sociales remboursait intégralement aux organismes d'accueil, la solde des objecteurs en service national, la prise en charge a été réduite de 80 %, en janvier 1997. Depuis, de nombreux objecteurs de conscience sont soit sans affectation, de nombreuses associations ne pouvant assurer financièrement leur prise en charge financière, soit sans couverture sociale ou affectés d'office. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre dans le sens d'un retour à une prise en charge intégrale des indemnités des objecteurs de conscience.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48676

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2000, page 4087